



61-2025

DELIBERATION N°2
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 02/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Absents excusés : 4

L'an deux mil vingt-cinq le 02 septembre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 29/08/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, , Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Julien DELHEUR, Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL

Absents excusés : Valérie GUILLAUME-Sylvie DALLERY-Elisabeth LAFANECHERE (pouvoir Didier MASSACRIER)
-Marie Claire JASSERAND (pouvoir à Isabelle BRUNEL)

Secrétaire de séance : Isabelle BRUNEL

Objet : Plan de financement demande de subvention matériel cantine.

M le Maire rappelle :

Dans le cadre de la loi Egalim et en lien avec Loire Forez agglomération, la Commune a la possibilité de demander un fond de concours. À la suite d'une réflexion des besoins avec les élus et l'agent de la restauration, la Commune se doit de voter un plan de financement qui reprend le devis le plus avantageux

Nature des dépenses prévisionnelles	Dépenses HT	Nature des recettes prévisionnelles	Recettes
* COMBINE-3L50---R301D-CUT/CL	1647 €	Etat	0
MPRO CELL REFRO 5NIV GBF5511BN	1828 €	Région	0
MPRO ARM NEG GFR2700 INOX Promo du 14/08/2025 au	1207.20	Département	0

suite à la demande de trois devis.

02/09/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250904-delib2-cm9-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025
Publication : 04/09/2025

30/09/2025			
		Europe	0
		Loire Forez agglomération (fonds de concours)	2341.10
		Autres à détailler (exemple : prêt)	
		Autofinancement	2314.10
	Total des dépenses d'investissement	4682.20	Total des recettes d'investissement
			4682.20

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et l'autorise à approuver ce plan de financement.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :
D'approuver ce plan de financement.**

12 voix sur 12 voix exprimées

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 04/09/2025

*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 04/09/2025*



La secrétaire,
Isabelle BRUNEL




02/09/2025